



HAL
open science

La rafle du billet vert et les campagnes antisémites du journal "Le Matin"

Agathe Demersseman

► To cite this version:

Agathe Demersseman. La rafle du billet vert et les campagnes antisémites du journal "Le Matin". En jeu : Histoire & mémoires vivantes, 2017, Nouvelles recherches sur les déportations et les camps, 10, pp.13-30. <10.34745/numerev_1647>. <hal-03711817>

HAL Id: hal-03711817

<https://hal.science/hal-03711817v1>

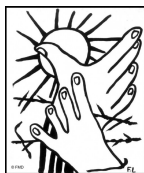
Submitted on 1 Jul 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License



En Jeu. Histoire et mémoires vivantes

N° 10 | 2017

Nouvelles recherches sur les déportations et les camps

La rafle du billet vert et les campagnes antisémites du journal "Le Matin"

Agathe Demersseman

Sciences-Po Aix - CNRS

Mots-clefs :

Collaboration, Antisémitisme, Photographie, Presse

Édition électronique :

URL :

<https://en-jeu.numerev.com/articles/revue-10/1730-la-rafle-du-billet-vert-et-les-campagnes-antisemites-du-journal-le-matin>

DOI : 10.34745/numerev_1647

ISSN : 2269-2347

Date de publication : 01/12/2017

Cette publication est **sous licence CC-BY-NC-ND** (Creative Commons 2.0 - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification).

Pour **citer cette publication** : Demersseman, A. (2017). La rafle du billet vert et les campagnes antisémites du journal "Le Matin". *En Jeu. Histoire et mémoires vivantes*, (10).

<https://en-jeu.numerev.com/articles/revue-10/1730-la-rafle-du-billet-vert-et-les-campagnes-antisemites-du-journal-le-matin>

En mai 1941, les forces d'occupation, grâce à la collaboration de l'État français, organisent la première arrestation massive de juifs sur le territoire français. À la demande des services allemands chargés de la propagande et du contrôle de la presse, le journal collaborationniste *Le Matin* réalise et publie une série de photographies prises lors du transfert puis de l'internement de ces hommes. Ces reportages interviennent alors que le journal, relais zélé des législations antisémites allemande et française, mène depuis de longs mois une campagne d'opinion insidieuse à l'encontre de la population juive. L'étude des négatifs et des tirages photographiques de presse conservés au Musée de la Résistance nationale (MRN) à Champigny-sur-Marne permet de replacer ces photographies dans leur contexte de production, d'interroger les modalités de leur publication ainsi que leur impact sur l'opinion publique.

Le 14 mai 1941, les services allemands, grâce à la collaboration de l'État français, organisent la première arrestation massive de Juifs sur le territoire français. Des images de ces événements subsistent dans les archives françaises et allemandes. Celles-ci ont souvent été utilisées pour illustrer la rafle et l'ouverture consécutive des camps du Loiret (Pithiviers et Beaune-la-Rolande) sans que l'intention première de leurs auteurs ait toujours été interrogée^[1].

Le Musée de la Résistance nationale (MRN) à Champigny-sur-Marne conserve les négatifs originaux de quelques-unes de ces photographies réalisées par le journal *Le Matin*. Une série d'épreuves argentiques subsiste également, entrée dans les collections du MRN par l'intermédiaire de David Diamant^[2]. L'étude de ce corpus d'archives iconographiques et des sources imprimées permet de replacer les photographies de presse réalisées lors de la rafle de mai 1941 dans leur contexte de production et d'interroger les modalités de leur publication ainsi que leur impact sur l'opinion publique.

UN JOURNAL COLLABORATIONNISTE, RELAIS ZÉLÉ DES LÉGISLATIONS ANTISÉMITES ALLEMANDE ET FRANÇAISE

Juin 1940. Malgré un déclin marqué de son tirage à la fin des années 1930 - consécutif à la radicalisation de sa ligne antisoviétique et germanophile^[3] - *Le Matin* fait partie des

quatre grands journaux d'envergure nationale installés à Paris. Demeuré dans la ville en dépit de l'ordre de repli donné par le ministère de l'Information, le journal reparait à la demande des autorités d'occupation dès le 17 juin, soit trois jours après l'entrée des troupes allemandes dans la capitale et cinq jours avant la signature de l'armistice^[4]. Cette republication précoce et la chute de la concurrence créent une brève situation de monopole faisant du *Matin* le premier quotidien de France au cours de l'été 1940, avec 900 000 exemplaires imprimés quotidiennement^[5]. Tout en continuant à donner l'apparence d'un journal national - conservant sa maquette, sa langue, son personnel et proposant au lectorat information générale et divertissements - *Le Matin* s'engage dans la voie d'une étroite collaboration avec les autorités d'occupation et l'État français. Soumis à partir du 22 juin à la censure allemande, il reçoit consignes, subsides et approvisionnement en papier de la Propaganda Abteilung ainsi que, sous couvert de publicité, des financements de l'ambassade d'Allemagne d'Otto Abetz et de l'État français.

Le titre s'attache alors à reproduire fidèlement les principales lois allemandes et françaises, en particulier celles posant le cadre légal de la répression à l'encontre des juifs de France. L'ordonnance allemande du 27 septembre 1940 - qui définit le premier statut des juifs, ordonne leur recensement auprès des commissariats et instaure le marquage des commerces - donne ainsi lieu à quatre articles publiés en Une du *Matin* durant la première semaine d'octobre 1940. L'ordonnance du 18 octobre 1940 - prélude à l'aryanisation de l'économie^[6] - est également reproduite, complétée par la parution d'un communiqué de la Préfecture de police, qui en détaille la mise en application. Les lois françaises bénéficient d'un traitement similaire. Celle du 3 octobre 1940 - qui édicte un certain nombre d'interdictions professionnelles et d'exclusions - est par exemple publiée in extenso le 19 octobre.

La rédaction du *Matin* ne se contente cependant pas de la simple reproduction des communiqués allemands et français. La publication de l'ordonnance du 27 septembre est précédée d'un chapeau présentant le texte comme « une décision attendue [contre des] juifs particulièrement arrogants [dont les] responsabilités [sont] lourdes dans les événements qui ont conduit la France à la catastrophe »^[7]. Celle du 18 octobre 1940 - dont le texte officiel est repoussé en page 3 - est l'occasion de dénoncer en première page « l'influence néfaste [des juifs] » contre laquelle la « législation française n'est pas armée pour lutter utilement », nécessitant la mise en place d'une politique active de collaboration^[8]. Cet engagement fort du *Matin* au service de l'occupant lui est propre. Ce zèle sera porté à charge à la Libération lors de l'instruction du procès du journal.

TRIBUNE DE L'ANTISÉMITISME SCIENTIFIQUE

Également stipendié par des organisations collaborationnistes d'inspiration allemande tels l'Institut d'étude des questions juives (IEQJ) ou la Légion des volontaires français

(LVF ,(*Le Matin* marque son adhésion aux thèses défendues par ces organismes. La proximité idéologique affichée par certains membres de la direction et de la rédaction est notoire. Maurice Bunau-Varilla, directeur du *Matin*, comme Stéphane Lauzanne, principal [9] éditorialiste du journal, se dit ouvertement pro-hitlérien____. Jacques Ménard, placé au poste de rédacteur en chef adjoint par les Allemands le 17 juin 1940 et devenu rédacteur en chef en février 1941, est quant à lui un fervent défenseur de la doctrine national-socialiste, membre du Mouvement social révolutionnaire d'Eugène Deloncle et président [10] l'Association des journalistes antijuifs de Paris (AJA)____. C'est sous sa direction que *Le Matin* s'ouvre à l'antisémitisme de plume. Jacques Boulenger - dont la signature côtoie celle de Pierre Drieu La Rochelle, Ramon Fernandez, Louis-Ferdinand Céline et Robert Brasillach dans *Le Cri du Peuple* et *Révolution nationale* - signe en octobre 1940 deux [11] pamphlets____. En décembre 1940, Camille Mauclair, polygraphe et critique d'art, adhérent de l'AJA, publie un article tendant à démontrer la dégénérescence de l'art sous [12] l'influence juive____. L'antisémitisme scientifique trouve également sa place dans les [13] colonnes du journal____. Les membres de l'IEQJ sont particulièrement sollicités. En août 1941, Georges Montandon publie dans *Le Matin* »Comment reconnaître le Juif,« ? [14] une féroce diatribe dans laquelle il développe sa vision ethno-raciale et eugénique____. La publication en 1942 sous forme d'extrait du Répertoire et filiation des noms juifs d'Armand Bernardini est également à noter. S'appuyant sur l'onomastique et la [15] généalogie, celui-ci entend mener « l'épuration ethnique de la France »____.

La proximité du *Matin* avec ces organismes créés et financés par les autorités allemandes est d'autant plus manifeste que le journal couvre à grand renfort de propagande les nombreuses initiatives de ces derniers. À partir de septembre 1941, l'exposition « Le Juif et la France » est présentée au palais Berlitz à Paris sous le patronage de l'IEQJ. La séance inaugurale du cours d'Henri Labroue, titulaire de la chaire d'histoire du judaïsme créée à la Sorbonne, est un autre exemple significatif de l'application zélée des consignes des services de propagande et de censure. Véritable [16] échec malgré les précautions prises par le Commissariat aux questions juives____, ce [17] cours est salué comme un « vif succès » dans les colonnes du journal____.

Jusqu'au 17 août 1944, date à laquelle le journal se saborde, *Le Matin* ouvre donc largement ses colonnes aux scripteurs et théoriciens antisémites faisant sien le discours de Jean Luchaire, président de la Corporation nationale de la presse française : « Nous ne faillirons pas à notre mission d'information et de propagande. [...] Nous devons orienter et [18] diriger l'opinion de nos lecteurs voire même la violenter »____.

FAITS DIVERS ET REPORTAGES : L'ANTISÉMITISME CAPTIEUX DU *MATIN*

Depuis le 27 août 1940 – date de l'abrogation du décret-loi Marchandeaudeau – la tenue de propos racistes ou antisémites dans la presse n'est plus passible de sanctions. C'est donc ouvertement que *Le Matin* peut mener sa campagne d'opinion contre la « gangrène judéo-bolchevique » à travers une multitude de faits divers insidieusement montés de manière à vilipender la population juive de France. Les exemples, nombreux, sont martelés au fil des numéros : « Le procès du juif Jean Zay »^[19], « Isaac avait trouvé plus voleur que lui »^[20], « 2 millions de marchandises saisies : de nombreux trafiquants sont juifs et étrangers »^[21], etc. À ces brèves s'ajoutent des reportages pour lesquels *Le Matin* dépêche ses envoyés spéciaux dans les « ghettos » de France. Ces reportages sont parfois illustrés de photographies accentuant ainsi leur caractère prétendument ethnographique. Tous les stéréotypes de la racio-ethnologie y sont transposés, le récit factuel du journaliste venant simplement étayer les exposés scientifiques régulièrement développés dans le quotidien.

Le 30 mars 1941, un article décrit l'atmosphère du Marais^[22] : Le ghetto n'est pas dépeuplé. Israël attend recroquevillé en ses ruelles, dans son odeur d'ail et de poisson fumé, derrière les vitres crasseuses des échoppes. « Et l'auteur, resté anonyme, de noter l'application de l'ordonnance allemande du 27 septembre 1940 : « Les vitrines présentent [...] de petites affiches jaunes "*Judisches Geschäft*". Une seule est vierge : celle du bougnat d'Auvergne – comme il se doit ». Début mai, quelques jours avant la rafle du billet vert, l'aryanisation des entreprises juives est vantée par C.E. Duguet dans un style qui caractérise désormais *Le Matin* » : Peu à peu, le commerce parisien est débarrassé des éléments troubles qui, trop longtemps, ont nui à son développement, à sa renommée de

bon goût et de probité.^[23] « Le 10 mai 1941, l'analyse donnée par Kurt Blanke, directeur des Affaires juives au département « économie » du commandement militaire allemand en France (MBF) laisse sourdre la menace qui pèse désormais sur les juifs de France^[24] : » on avait donné la possibilité aux juifs d'évacuer volontairement leurs positions économiques. La majorité ne semblant pas l'avoir compris, des mesures plus sévères seront prises qui les en écartent totalement. »

Relais zélé des autorités d'occupation et de collaboration, *Le Matin* accompagne donc la mise en place d'une législation xénophobe et antisémite, justifiant celle-ci par des exposés scientifiques et des reportages en immersions dans les quartiers traditionnellement juifs. Ce faisant, le journal prépare l'opinion publique aux premières mesures d'exclusion économique et encourage l'acceptation des arrestations massives grâce à la haine inlassablement instiguée du juif et de l'étranger, à la dénonciation systématique de leur mainmise sur l'économie française, au martellement de la promesse de leur exclusion et d'une aryanisation de leurs entreprises favorables aux « vrais Français ».

LE MARAIS : UN QUARTIER AU CŒUR DE LA RAFLE DU BILLET VERT

C'est dans ce contexte qu'intervient la première grande rafle antisémite en zone nord. Le

13 mai 1941, sur ordre du lieutenant SS Theodor Dannecker, chef du service en charge de la « question juive » à la Sipo-SD, et en application de la loi française du 4 octobre 1940 relative aux « ressortissants étrangers de race juive », « la Préfecture de police de Paris remet quelque 6 500 convocations individuelles – des billets de couleur verte – établies à l'aide du fichier du recensement dressé à partir de septembre 1940 par les autorités françaises sur ordre allemand. Les personnes convoquées sont invitées à se présenter pour « examen de leur situation » dans l'un des centres indiqués par le billet – caserne de Napoléon, caserne des Minimes, rue Édouard Pailleron, rue de la Grange-aux-Belles, gymnase Japy, caserne des Tourelles – ou dans leur commissariat de quartier. Près de 3 750 hommes, âgés de 18 à 60 ans et étrangers exclusivement (principalement des Polonais, des Autrichiens et des Tchèques), se présentent aux autorités françaises et sont

[25] arrêtés. Transférés en bus à la gare d'Austerlitz puis par trains spéciaux vers les camps d'internement de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande dans le Loiret, ils sont internés sous la responsabilité des autorités françaises jusqu'en juin 1942, date à laquelle ils sont déportés vers le camp de concentration d'Auschwitz.

S'il n'existe pas, à notre connaissance, de photographies de presse prises le 14 mai aux abords immédiats des casernes et commissariats, trois clichés datés du 19 mai et réalisés par l'agence Fulgur pour le compte du Matin rendent compte des effets de la

[26] rafle sur le quartier du Marais. Prises rue Nonnain-d'Hyères (aujourd'hui totalement rebâtie), ces photographies non publiées sont accompagnées de la légende suivante : « Les boutiques juives vont disparaître. À la suite de la campagne d'épuration, de nombreuses boutiques juives sont fermées dans le quartier Saint-Paul, le ghetto, appelé prochainement à disparaître. N.P.M. [notre photo montre : [un aspect inaccoutumé du quartier Saint-Paul avec les boutiques fermées. (Pala) Ag. Fulgur. 19.5.41. « La rue est située dans le quartier Saint-Paul, baptisé » Pletzt » (petite place en yiddish) en raison de la forte densité d'une population juive venue essentiellement d'Europe centrale et orientale et ayant fui l'avancée du nazisme. Les patronymes qui ornent les enseignes des boutiques sont le reflet de ces migrations : Meinster, Novak, [C]asiek. Les commerces de cette rue sont également représentatifs de la variété des activités exercées par ces populations : ferrailleur, tailleur, boulanger-pâtissier, marchand de quatre saisons, cafetier, hôtelier, etc. Le quartier Saint-Paul est particulièrement touché par les arrestations du 14 mai, ce qui explique l'assignation à proximité de deux des grands centres de rassemblement permettant des arrestations massives : la caserne des Minimes et la caserne Napoléon.

Ce reportage photographique recèle par ailleurs des détails qui éclairent de manière significative le contexte dans laquelle la rafle de mai 1941 intervient. Les juifs de France, notamment les étrangers ou apatrides, citoyens respectueux de la légalité républicaine et soucieux de leur assimilation, observent attentivement les injonctions de la loi. Lors du recensement qui, institué par l'ordonnance allemande du 27 septembre 1940, permet

[27] l'établissement du fichier Tulard (instrument de la convocation du 14 mai 1941), 90 % des personnes concernées se présentent aux autorités, selon Serge Klarsfeld. Quant à

l'article 4 de cette même ordonnance, stipulant que « tout commerce dont le propriétaire ou le détenteur est juif devra être désigné comme entreprise juive par une affiche spéciale en langues allemande et française », son application est visible sur cette série de photographies.



Affiches « 1^{er} Mai » de l'État français placardées sur la devanture d'un commerce juif dans le quartier Saint-Paul. Photo Robert Palat pour l'agence Fulgur, 19 mai 1941.

Un autre détail enfin peut être interprété comme un indice révélateur de la confiance, parfois crédule, que les juifs de France ont alors pu placer en l'État français et en sa protection. Les affiches « Je tiens les promesses, même celles des autres » produites par l'État français à l'occasion du 1^{er} mai 1941 sont placardées sur la porte d'un des commerces. Cette confiance explique aussi en grande partie le nombre important de personnes s'étant volontairement rendues à la convocation du billet vert. Si la crainte de représailles envers les familles peut expliquer que plus de la moitié des personnes convoquées se soient effectivement présentées aux autorités françaises, beaucoup ont élégamment cru qu'il ne s'agissait là que d'une formalité administrative. Nombreux sont, parmi les juifs de France étrangers, des engagés volontaires pour leur pays d'accueil durant la Drôle de Guerre. Bien que n'ayant pas été naturalisés - ou en ayant perdu le bénéfice suite à la loi de dénaturalisation du 22 juillet 1940 -, ils se sentent pleinement français et ne perçoivent pas toujours la menace qu'augure cette convocation. Enfin, si 42% des personnes convoquées ne se sont pas présentées, il s'agit essentiellement d'initiatives individuelles. L'heure de la distribution des convocations, juste avant le couvre-feu, n'a en effet pas permis la concertation et l'organisation d'une quelconque résistance. Par ailleurs, la population étant alors extrêmement mobile, un certain nombre de convocations ne sont pas parvenues aux personnes auxquelles elles étaient adressées [28].



Affiche « Judisches Geseft » placardée sur la devanture d'un commerce juif dans le quartier Saint-Paul, à Paris. Photo Robert Palut pour l'agence Fulgur, 19 mai 1941.

GARE D'AUSTERLITZ : UN EMBARQUEMENT SAVAMMENT ORCHESTRÉ

Première vague d'arrestations massives sur le territoire métropolitain, préparée par une longue campagne d'opinion, le déroulement de la rafle du billet vert est, à l'instigation des autorités allemandes, largement couverte par la presse légale. *Le Matin* dépêche pour l'occasion au moins un journaliste et deux photographes identifiés qui couvrent toutes les étapes de l'opération, à Paris (quatre photographies connues dont une publiée) puis à Pithiviers (sept photographies connues dont deux publiées)^[29].

Dès le 15 mai, un article très informé de la chronologie des événements, du nombre et de la qualité des personnes arrêtées paraît^[30] : Se conformant à la loi du 4 octobre 1940, du gouvernement français, aux termes de laquelle les juifs de provenance étrangère peuvent être mis dans un camp de concentration, la police française a procédé, hier matin, à une vaste rafle d'environ 5000 étrangers juifs âgés de 18 à 40 ans, ex-Polonais, surtout ex-Tchécoslovaques et ex-Autrichiens. [...] Dès 7 heures du matin, ces juifs avaient été convoqués par les commissariats de police, dans différents endroits ». Ils sont ensuite transférés par bus de la Société de transports en commun de la région parisienne (STCRP) à la gare d'Austerlitz, sous la conduite de gardes mobiles et de gardes républicains, comme le souligne l'article qui tait toute présence des autorités allemandes. L'arrestation comme l'internement des raflés sont confiés par celles-ci à la gestion de l'administration française. Si l'une des photographies prise pour *Le Matin* et publiée le 16 mai ne laisse voir, par son cadrage initial, que la présence française sur le quai d'embarquement de la gare d'Austerlitz, une photographie de l'agence Trampus, prise sous un angle différent, montre en revanche la supervision effective de l'opération par un soldat allemand. La censure, attentive, caviarde cependant cette silhouette en vue d'une éventuelle publication^[31].



Arrivée des rafles du billet vert sur le quai d'embarquement d'Austerlitz sous la supervision de gardes mobiles français. Photo Maurice Le Chapelain pour « Le Matin », 14 mai 1941.

Sur la série de photographies prises pour *Le Matin* à l'arrivée à la gare d'Austerlitz, les hommes qui s'avancent vers le train portent de petites malles. La convocation les invitait en effet à se présenter accompagné d'un membre de leur famille ou d'un ami, par la suite prié d'aller chercher pour eux quelques effets personnels - vêtements et vivres. Certains détournent la tête ou se cachent, d'autres sourient à l'objectif. Une photographie - dont la composition étudiée laisse à penser qu'elle a été mise en scène - figure un simulacre de visite médicale précédant l'embarquement. Légendée au verso « Un juif passe la visite médicale sur le quai, avant le départ », cette photographie n'a cependant pas été publiée par le journal. Elle peut être vue comme le média d'une propagande savamment orchestrée.



Visite médicale sur le quai d'embarquement d'Austerlitz avant le transfert des rafles vers Pithiviers et Beaune-la-Rolande (Loiret). Photo Maurice Le Chapelain pour « Le Matin », 14 mai 1941.

Enfin, le lecteur est informé de la destination des convois. L'article du 15 mai note ainsi : « 12 h 17. Le train s'ébranle, emportant vers leur nouvelle résidence 1 080 juifs, loin de ce Paris dont ils abusèrent si facilement. [...] L'opinion publique a noté avec satisfaction cette première mesure d'assainissement qui en appelle d'autres. » Tout comme les légendes des photographies conservées au Musée de la Résistance nationale, l'article fait cependant mention de trois camps préparés pour recevoir les futurs internés : « Gurs (Basses-Pyrénées) [...]. Deux autres, non loin d'Orléans » [32]

Le camp de Gurs n'a pourtant pas servi à l'internement des rafles du 14 mai 1941. Cinq trains relient les gares de Pithiviers et Beaune-la-Rolande dans le Loiret en quatre à six heures. L'envoyé spécial du *Matin*, resté anonyme, embarque dans l'un d'entre eux : « Nous venions de passer Chamarande. Dans le train qui nous emmenait, des juifs pensifs ou hilares... » [33]



Arrivée des raflés à Pithiviers.
Photo Maurice Zalewski
pour « Le Matin », 14 mai 1941.

L'OUVERTURE DU CAMP D'INTERNEMENT DE PITHIVIERS

Une seconde série de clichés du Matin conservée par le Musée de la Résistance nationale compte sept photographies, exclusivement consacrées à l'ouverture du camp d'internement de Pithiviers. En l'état actuel du traitement des négatifs du Matin, il ne semble pas y avoir eu de reportages photographiques réalisés par ce journal à Beaune-la-Rolande ou dans le cadre des chantiers extérieurs au camp (fermes de la Beauce et Sologne, sucrerie de Pithiviers, râperie à betterave d'Engenville et Mainvilliers, etc.) où les internés ont servi de main-d'œuvre.



Enregistrement des raflés à l'entrée du camp d'internement de Pithiviers. Photo Maurice Zalewski pour « Le Matin », 14 mai 1941.

À l'arrivée dans la ville de Pithiviers, dont la gare est éloignée de 200 mètres environ de l'entrée du camp, la distance est parcourue à pied sous l'escorte des gendarmes français. La colonne des captifs - que le journaliste compare à un «caravansérail»^[34] - croise le chemin de quelques habitants de la commune. À l'entrée du camp, les raflés sont inscrits individuellement et internés au motif de leur « surnombre dans l'économie nationale »^[35]. Une photographie de l'enregistrement est publiée le 18 mai dans *Le Matin* accompagnée de la légende suivante : « À l'arrivée, les juifs sont contrôlés soigneusement par la police française »^[36]. La

surveillance du camp est en effet assurée par des gendarmes de la région parisienne, des douaniers repliés du Sud-Ouest et des gardiens auxiliaires recrutés localement. L'enregistrement est par ailleurs un épisode marquant pour nombre d'internés qui reviennent sur cette scène à travers leurs témoignages et leurs créations ^[37].



© MUSEUM D'ART ET D'HISTOIRE DE PITHIVIERS
Vue du camp d'internement de Pithiviers.
Photo Maurice Zaleski pour « Le Matin », 16 [?] mai 1941.

Datée du 16 mai, une autre photographie réalisée pour le journal *Le Matin* représente une vue générale du camp depuis une position surélevée. Au-delà des barbelés, sur le chemin vicinal, des habitants vaquent à leurs occupations. L'épreuve argentique est porteuse d'instructions de recadrage qui oblitèrent sciemment la proximité de la ville et de sa population. Ainsi centrée sur le camp, la photographie donne un aperçu des installations au moment de l'ouverture de celui-ci : bâtiment en maçonnerie abritant la cuisine, baraques en bois offrant un abri précaire aux internés, marquage au sol des

^[38] sept structures encore à bâtir . Les installations sanitaires – notamment les latrines – ne semblent pas avoir été fonctionnelles à l'arrivée des 1 600 internés. Malgré l'extrême indigence que laisse deviner cette photographie – qui ne semble d'ailleurs pas avoir été publiée – le journaliste note : « Le camp, pour autant que j'ai pu en juger, ne s'annonce pas comme bien terrible. Des baraquements sans doute, la soupe comme à la caserne,

^[39] mais un service de garde débonnaire, de l'air, voire un certain confort... » Et de poursuivre : « Puis on les a envoyés à la soupe. Bien des sinistrés de guerre, en nos provinces du Nord, bien des prisonniers, n'ont pas ce confort... » Illustrant les propos du journaliste, une photographie légendée au verso du tirage argentique « Chez les juifs,

^[40] au camp de Pithiviers. La première corvée de soupe » est publiée le 18 mai . Enfin, deux photographies, non publiées, saisissent des instants de vie dans le camp. Intitulée « Les joueurs de cartes », la première fait écho aux témoignages de certains internés. Lipa Zdrojewicz représente ainsi dans son carnet de dessins les internés, dans l'attente,

^[41] jouant aux cartes . L'article du 16 mai s'achève du reste sur cette image » : Quand ils ont fini, les enfants de Judas, en attendant les travaux auxquels ils sont destinés, s'en

^[42] vont jouer à la belote . La seconde scène immortalise un éphémère salon de coiffure. La légende qui accompagne ce cliché révèle l'intention antisémite de son auteur : « Chez les juifs, au camp de Pithiviers. Dès l'arrivée au camp, le coiffeur commence déjà à faire... des affaires. »

TRAVAIL DE COMMANDE ET EXCLUSIVITÉ DE L'INFORMATION

Il est bien évident que si *Le Matin* a pu réaliser un tel reportage, c'est uniquement avec l'aval des services de censure et de propagande allemands. Chaque semaine, la section Presse de la Propaganda-Staffel organise à l'hôtel Majestic, siège du MBF, des conférences auxquelles doivent se rendre ou se faire représenter les directeurs des journaux. Ils y reçoivent les directives et les communiqués officiels. Un censeur est par ailleurs détaché par la Propaganda-Staffel auprès de chaque journal paraissant en zone nord. Dès juillet 1940, un certain Pistaffa-Heinrichs [43] est placé auprès des services du *Matin* pour contrôler étroitement la rédaction.



Camp de Pithiviers, assis sur une table renversée, un homme se fait couper les cheveux par un autre interné. Ils sont entourés d'une foule curieuse posant pour le photographe. Photo Maurice Zalewski pour « Le Matin », 16 [?] mai 1941.

En comparant les publications du *Matin* et du *Petit Parisien*, on constate par ailleurs une grande similitude dans la façon dont la rafle de mai 1941 est traitée. Chacun des deux titres consacre deux articles au sujet. Le premier porte sur le transfert et l'identité des raflés. Le papier du *Petit Parisien* est à peu de chose près identique à celui du *Matin* [44]

Le second reportage porte sur l'ouverture des camps du Loiret. Si l'envoyé spécial du *Matin* est envoyé à Pithiviers, celui du *Petit Parisien* fait quant à lui paraître, [45]

« en exclusivité », un reportage sur le camp de Beaune-la-Rolande [45]. Les services de propagande allemands, secondés par les rédactions de journaux collaborationnistes zélés, choisissent donc de faire largement connaître au lectorat les premières mesures d'arrestation et d'internement des juifs étrangers. Ils ménagent les journaux collaborationnistes à grande audience en leur réservant, à chacun, la primauté d'une information [46]

Signe manifeste de l'échec de l'opération et de la mauvaise réception par l'opinion de cette annonce, la rafle du 20 août 1941 et l'internement à Drancy de juifs français ne font l'objet d'aucune mention dans *Le Matin* - ce qui contraste fortement avec la couverture médiatique offerte à la rafle du billet vert quelques mois plus tôt - et seules quelques lignes lui sont consacrées dans *Le Petit Parisien*. Les reporters-photographes du *Matin* ont pourtant bien été admis à pénétrer dans la cité de la Muette et à y photographier les vexations subies par les internés. Le Musée de la Résistance nationale conserve en effet plusieurs photographies prises par le reporter-photographe René Saint-Paul le 9 septembre 1941 dans l'enceinte du camp, figurant des

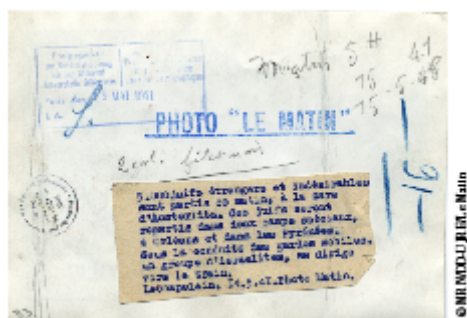
hommes alignés à la manière d'un cliché anthropométrique sur lesquelles est portée la mention manuscrite »Types de Juifs.« Quant à la rafle du Vel' d'Hiv', en juillet 1942, conformément aux directives allemandes, elle est passée sous silence par l'ensemble des titres paraissant légalement.

Le sort des près de 4000 raflés de mai 1941 n'est pas davantage évoqué. Le 8 mai 1942, 289 d'entre eux sont transférés au Frontstalag 122 de Royallieu à Compiègne (Oise), d'où ils sont majoritairement déportés vers Auschwitz-Birkenau le 5 juin. Trois autres convois partent vers Auschwitz : le 25 juin et le 17 juillet depuis Pithiviers ; le 28 juin de Beaune-la-Rolande.

PUBLIER DE LA PHOTOGRAPHIE : ACCRÉDITATION, VISAS ET MISE EN PAGE

La photographie de presse, comme les écrits, est contrôlée très en amont du reportage. Pour accéder au quai d'embarquement et au camp d'internement, l'opérateur - salarié ou pigiste d'un journal légal ou d'une agence de presse - a dû présenter une accréditation. Celle-ci a été obtenue au terme d'une enquête personnelle

[47] menée par la Propaganda-Staffel et les services de la Gestapo____. Le but : restreindre le nombre de personnes habilitées à prendre des photographies en extérieur, limiter la production d'images pour mieux en contrôler la diffusion, conditionner, enfin, le photographe à ne prendre que des images conformes à la ligne définie par les services de censure. Omniprésente et omnipotente, la Propaganda-Staffel impose également la publication de contenus produits ou commandés par les services de propagande. En juin 1946, le photographe Robert Palat témoigne : « la censure allemande peu à peu, au bout de trois ou quatre mois, ne se contenta plus d'interdire la publication de certaines photos mais demanda même que l'on fasse certains reportages et l'on envoie des reporters à certaines cérémonies » [48].



Verso d'un tirage de presse légendé par le photographe du « Matin », estampillé par la censure allemande.

Comme pour les textes, une censure préalable s'applique aux photographies avant toute publication. Au verso de certains tirages argentiques conservés au Musée de la Résistance nationale, un tampon de censure - traduit en allemand et français à la manière des « Avis » - est apposé : « Freigegeben [...] / Autorisé pour la publication sous réserve de rappel ultérieur. Censure photographique. Paris, le 15 mai 1941. I. A. » D'autres ne sont porteurs que de la mention manuscrite « Visé » et des lettres « AJ » ,

paraphe très certainement du censeur assigné au *Matin*. Les photographies sont par ailleurs retravaillées et recadrées. Si certaines interventions semblent relever d'un caviardage opéré par la censure – c'est le cas des stries rouges dissimulant la proximité des Pithivériens –, d'autres indications de recadrage, plus techniques – cadre noir, dimensions ou indications de maquettage (« filet noir ; 2 colonnes ») –, sont davantage le fait du service illustration du *Matin*. Il peut s'agir d'une simple nécessité de mise en forme en vue de la publication comme d'une forme d'autocensure. Parfois, ce découpage se nourrit d'une intention manifeste de modifier le sens de l'image et le fait historique à des fins de propagande. Représentant initialement deux internés s'acquittant de la corvée de soupe et accompagnés d'un troisième homme portant le pain – la photographie est réduite à moins d'un tiers de sa taille et au sujet auxiliaire afin d'être publiée sur une colonne. Pour les besoins de l'impression (procédé photomécanique), les contours et les ombres portées sont rehaussés à la gouache noire et grise. À l'arrière-plan, baraques et internés disparaissent sous une couche de peinture blanche. Publiée en Une le 18 mai 1941 et accompagnée d'un seul titre « à Pithiviers, les juifs font du camping... forcé » et de la légende « La première corvée de

[49]

pain » , ce fragment soutient par ailleurs plus évidemment les thèses du *Matin* que l'image originelle (voir pages suivantes). Si l'iconographie proposée en première page sert généralement de document d'illustration, produit non pour rendre compte de l'actualité mais pour l'évoquer, la publication de la « corvée » en Une du 18 mai 1941 poursuit vraisemblablement un autre objectif. Le choix de recadrage, la force évocatrice de l'image, l'absence d'exégèse et la confrontation au reste de l'actualité servent la dialectique antisémite du journal. Alors que dans l'économie de cette seule page quatre brèves rappellent aux lecteurs les difficiles conditions de vie auxquelles ils sont

[50]

quotidiennement confrontés , la photographie semble être une métaphore de l'abondance à laquelle auraient droit ces juifs étrangers « goguenards », reprenant ainsi tous les poncifs du « complot juif » développés par *Le Matin* et les milieux collaborationnistes.

LE POIDS DE L'IMAGE ET LA RESPONSABILITÉ DU PHOTOGRAPHE

L'analyse de ce reportage photographique montre indéniablement le rôle actif que joue l'image dans le dispositif de propagande. D'une compréhension immédiate, accessible à toutes les couches de la population, la photographie est largement utilisée par les autorités allemandes qui, plus encore que les services de l'État français, ont bien saisi la potentialité du médium. Car, dans l'imaginaire populaire, la photographie ne peut mentir ; elle saisit le réel en toute transparence. Pourtant, sans même faire l'objet d'un montage, la photographie ne montre pas tout. Elle délaisse la temporalité – le placement et l'orchestration de la scène de l'auscultation sur le quai avant embarquement par exemple – et l'espace de la prise de vue – la présence allemande hors champ sur le quai ou celle, censurée, des villageois à proximité du camp de Pithiviers. Par ailleurs, la lecture d'image est induite et conditionnée par les discours martelés dans l'opinion par la presse, les affiches, les expositions de propagande. La représentation du « juif » donnée dans le cadre des reportages sur la rafle de mai 1941

fait ainsi écho aux nombreux écrits antisémites et thèses ethno-raciales développées notamment par le journal.



© MUNDU-UPRES Le Matin.

« La corvée de soupe », épreuve argentique retravaillée en vue de sa publication.



© Bibliothèque nationale de France - Colla

Extrait de la Une du « Matin » du 16 mai 1941.

Cette démonstration d'authenticité de la photographie – simple élément d'illustration non porteur de sens politique – sous-tend, à la Libération, toute la dialectique des reporters-photographes face aux instances juridiques et professionnelles jugeant des faits de collaboration. Ceux-ci, se considérant comme de simples opérateurs, font de la

[51]

photographie un instrument de discours tout à fait secondaire. Les cours de justice ont par ailleurs bien du mal à juger ce type de collaboration. Le statut professionnel du reporter-photographe n'étant pas encore pleinement assimilé à celui du journaliste défini en 1935 par la loi Bachard, les publications demeurent anonymes. C'est ce que relève le 31 décembre 1944 la note sur la responsabilité pénale du *Matin* présentée à la cour de justice de la Seine qui, si elle engage la responsabilité de la direction et du rédacteur en chef, ne cherche guère à définir celle du photographe » : Il convient de se demander si l'on trouve dans les colonnes du *Matin* des titres, des photographies et des articles constituant les éléments du crime de trahison ou d'indignité nationale. On peut estimer que les propriétaires, directeur [...] sont conjointement responsables, avec le rédacteur en chef de tout ce qui dans le journal est en quelque sorte anonyme comme les titres, manchettes, photographies, éditoriaux, informations et commentaires non

[52]

signés [...] »

Ce n'est donc que grâce à la conservation des quelques épreuves argentiques de presse ou matériel d'agence que les photographes ayant réalisé les reportages sur la rafle du billet vert pour *Le Matin* ont pu être identifiés. Le nom de Robert Palat, photographe et actionnaire de l'agence photographique de presse Fulgur, auteur du reportage sur le quartier Saint-Paul, est crédité sur la légende dactylographiée accompagnant l'envoi du négatif sur plaque de verre au journal. Les noms de Maurice Le Chapelain et Maurice Zalewski, photographes salariés du *Matin*, apparaissent au verso des épreuves argentiques visées par la censure et exceptionnellement préservés

[53]

de la destruction____. Pour ces deux noms, il n'existe pas de dossiers d'épuration judiciaire, soit que la cour de justice de la Seine ait instruit en premier le procès des journaux et des rédacteurs, donnant un moindre crédit à l'image de presse (dessin comme photographie) et à la responsabilité de ses producteurs ; soit que ces dossiers aient été perdus ou détruits suite à la loi d'amnistie d'août 1953. Maurice Le Chapelain et Maurice Zalewski doivent cependant répondre au questionnaire de leur commission d'épuration professionnelle afin d'obtenir leur carte de presse en 1945 et pouvoir

[54]

poursuivre leurs activités____. À la différence de l'épuration judiciaire, l'épuration professionnelle ne suscite pas de contre-enquête et repose uniquement sur les éléments fournis, à décharge, par le demandeur de l'accréditation de presse. Aucun des deux reporters-photographes salariés du *Matin* ne fournit à la commission les coupures de presse des photographies produites pendant la guerre. Ils minorent également la portée politique de leur contribution, se prévalant en outre de sentiments « anticollaborationnistes » ou d'activités de résistance lors de l'insurrection parisienne. Dans le champ « justifications personnelles » pour la période 1940-1944, l'un d'eux écrit : « ai conservé pendant toute l'Occupation l'appartement et les affaires d'un israélite ; ai fait revenir d'Allemagne avec de faux papiers un Français requis pour le STO ». En avril 1945, lorsque le questionnaire auprès de la commission est établi, l'un œuvre auprès du journal issu de la Résistance *Front national*, l'autre auprès du service de presse des armées interalliées. En juin 1945, la commission professionnelle statue, au vu des éléments communiqués, sur une suspension, théorique, de huit mois à compter du 1^{er} septembre 1944. S'il est démontré que l'utilisation de l'image et en particulier de la photographie dans la presse de la Collaboration n'est ni neutre ni anodine, la responsabilité du photographe est cependant minimisée par celui-ci à la Libération et imputée à la direction politique et éditoriale du journal et aux services de propagande allemands.

La complétude du corpus de photographies réalisées pour *Le Matin* sur la rafle du billet vert et sa confrontation aux sources imprimées permettent l'étude de la première arrestation de masse en zone nord et de son traitement par un journal collaborationniste ouvertement antisémite. Elles permettent surtout de considérer l'objet photographique en replaçant celui-ci dans son contexte de production et en interrogeant sa portée auprès de l'opinion publique. Largement utilisée à des fins de propagande, la photographie de presse a longtemps été délaissée par l'historiographie en raison de sources lacunaires ou partiellement ouvertes. De nombreuses études sont encore à mener pour analyser plus finement l'usage de la photographie dans le dispositif d'information et de propagande dont la Seconde Guerre mondiale et l'occupation de la France proposent des exemples significatifs.

[1] David Diamant, *Le Billet vert : la vie et la résistance à Pithiviers et Beaune-la-Rolande, camps pour Juifs, camps pour chrétiens, camps pour patriotes*, Paris, Renouveau, 1977 ; Klarsfeld Serge, *La Rafle du billet vert, 14 mai 1941*,

Paris, FFDJF, 2011.

[2]

___ David Diamant, pseudonyme de David Erlich (1904-1986), émigré juif polonais communiste, est responsable des actions de Résistance dans le 10^e arrondissement de Paris. Membre fondateur des centres de documentation de l'Union des juifs pour la Résistance et l'entraide (UJRE, organisation juive née dans la Résistance et liée à la MOI), de la *Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes (FNDIRP)* et du Musée de la Résistance nationale, il a versé à ce dernier un important fonds d'archives répertorié sous la cote MRN/DD-UJRE.

[3]

___ Dominique Pinsolle, *Le Matin (1884-1944), une presse d'argent et de chantage*, Paris, Presses universitaires de Rennes, 2012, pp. 228-230.

[4]

___ AN, Z6/157/360, rapport de Gaston Rey, expert-comptable près le parquet de la Seine et de Marc Wilyoski, expert-comptable près la Cour d'Appel et le Tribunal civil de la Seine, commis par le juge d'instruction Raoult dans l'affaire du *Matin*, 13 août 1945.

[5]

___ En mai 1941, le tirage du *Matin* est cependant retombé à 300 000 exemplaires, ce qui le place, en terme d'audience, derrière *Paris-Soir* (tiré à un million d'exemplaires), *Le Petit Parisien* ou encore *Signal*.

[6]

___ Jungius Martin, *Un vol organisé. L'État français et la spoliation des biens juifs. 1940-1944*, Paris, Tallandier, 2012.

[7]

___ *Le Matin*, n° 20643, 2 octobre 1940.

[8]

___ *Le Matin*, n° 20665, 24 octobre 1940, p. 1.

[9]

___ Dominique Pinsolle, *Le Matin*, *op. cit.*, p.268.

[10]

___ Michaël Lenoire, « L'association des journalistes antijuifs », dans Pierre Targuieff (dir.), *L'Antisémitisme de plume, 1940-1944, études et documents*, Paris, Berg international, 1999, pp. 259-265.

[11]

___ Jacques Boulenger, « Quelque chose d'intolérable chez les juifs », *Le Matin*, n° 20652, 11 octobre 1940 et « Israël lui-même a voulu rester une race à part », *Le Matin*, n° 20656, 15 octobre 1940.

[12]

___ Camille Mauclair, « Gangsters de la peinture », *Le Matin*, n° 20710, 8 décembre 1940, pp.1-2.

[13]

___ Carole Reynaud-Paligot, « L'émergence de l'antisémitisme scientifique chez les anthropologues français »,

Archives juives, 2010/1 (vol. 43), pp. 66-76.

[14] _____ Georges Montandon, « Comment reconnaître le juif ? », *Le Matin*, n° 20935, 5 août 1941, pp.1-2.

[15] _____ Armand Bernardini, « Faisons l'inventaire des familles françaises », *Le Matin*, n° 21187, 27 mai 1942.

[16] _____ Claude Singer, « L'échec du cours antisémite d'Henri Labroue à la Sorbonne (1942-1944), in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 39, juillet-septembre 1993. pp. 3-9.

[17] _____ *Le Matin*, n° 21860, 16 décembre 1942, p.1.

[18] _____ AN, Z6/48, dossier 2251 Jean Luchaire. Discours du 4 mars 1943 *prononcé devant les autorités d'occupation et les journalistes français*.

[19] _____ *Le Matin*, n° 20644, 3 octobre 1940, p.1.

[20] _____ *Ibid.*

[21] _____ *Le Matin*, n° 21086, 30 janvier 1942, p.1.

[22] _____ « Rue des rosiers sans rose : en la pénombre, les juifs attendent on ne sait quel miracle », *Le Matin*, n° 20820, 30 mars 1941, p.1.

[23] _____ C.E. Duguet, « Mesures contre le péril juif : le rôle des administrateurs aryens », *Le Matin*, n° 20845, 1^{er} mai 1941, p.1.

[24] _____ *Le Matin*, n° 208458, 10 mai 1941, pp.1 et 4.

[25] _____ Benoît Verny, « L'internement à Pithiviers et à Beaune-la-Rolande des hommes juifs arrêtés dans la région parisienne le 14 mai 1941, jusqu'à leur déportation à Auschwitz en juin-juillet 1942 », in *La Rafle du billet vert, 14 mai 1941, et l'ouverture des camps d'internement du Loiret*, Cercle d'étude de la Déportation et de la Shoah-Amicale d'Auschwitz, Paris, 2012.

[26] _____ MRN/Le Matin/F-42462-42464.

[27] _____ Laurent Joly, *Enquête au cœur de la préfecture de police de Paris et du commissariat général aux questions juives (1940-1944)*, Paris, Grasset, 2011 ; René Remond (dir.), *Le Fichier juif*, rapport de la commission présidée par René Rémond au Premier ministre, Paris, Plon, 1996.

[28] _____ Annette Kahn, *Le Fichier*, Paris, Robert Laffont, 1992.

[29] _____ MRN/DD-UJRE, *Le Matin* (tirages argentiques), mai 1941.

[30] _____ Envoyé spécial, « Paris débarrassé de nombreux juifs étrangers. Ils sont envoyés dans des camps de concentration », *Le Matin*, n° 20862, 15 mai 1941, pp. 1 et 3.

[31] _____ AN, Z/6/1015 scellés du dossier 1965 ; cité dans Thomas Fontaine, Denis Peschanski, *La Collaboration, Vichy-Paris-Berlin 1940-1945*, Paris, Tallandier, 2014, p. 90.

[32] _____ *Le Matin*, n° 20862, *ibid.*

[33] _____ Envoyé spécial, « Chez les juifs au camp de Pithiviers », *Le Matin*, n° 20863, 16 mai 1941, p. 1.

[34] _____ *ibid.* : « On y entend toutes les langues, tous les dialectes : le yiddish naturellement est roi ».

[35] _____ AN, F/9/5632 à 5668 : fiches individuelles des internés des camps de Beaune-la-Rolande et de Pithiviers (Loiret) établies par la préfecture de police (déposées au Mémorial de la Shoah).

[36] _____ *Le Matin*, n° 20865, 18 mai 1941, p. 1.

[37] _____ Claude Ungar, « La vie dans les camps de Pithiviers et Beaune-la-Rolande entre mai 1941 et juin-juillet 1942 vue par trois artistes : Mosek Scheiner, Arthur Weisz et Lipa Zdrojewicz » dans *La Rafle du billet vert, 14 mai 1941, et l'ouverture des camps d'internement du Loiret*, Cercle d'étude de la Déportation et de la Shoah-Amicale d'Auschwitz, Paris, 2012, pp. 27-44.

[38] _____ Sur l'organisation postérieure du camp, voir, aux Archives départementales du Loiret, 175W3411L - plan du camp d'hébergement de Pithiviers, 1943.

[39] _____ *Le Matin*, n° 20863.

[40]
___ *Le Matin*, n° 20865.

[41]
___ Claude Ungar, *op. cit.*, p. 44.

[42]
___ *Le Matin*, n° 20863.

[43]
___ AN, 1AR/109, liste des membres de la rédaction, juillet 1940.

[44]
___ « 5 000 juifs habitant Paris ont été envoyés hier dans des camps », *Le Petit Parisien*, n° 23436, 15 mai 1941, p.1.

[45]
___ Hubert Bouchet (envoyé spécial), « Entre les barbelés, les juifs nettoient leur cantonnement .Beaune-la-Rolande, 17 mai », *Le Petit Parisien* (édition de Paris), n° 23439, 18 mai 1941, pp.1 et 3. « Exclusivité *Petit Parisien* ». Article illustré d'une photographie de l'agence Fulgur : « des juifs étrangers [...] au camp de concentration de Pithiviers ».

[46]
___ Il est cependant à noter que *Paris-Soir* ne publie aucun article relatif à la rafle de mai 1941.

[47]
___ AN, F/41/1414, ministère de l'Information - Presse : dossiers des autorisations de paraître - déclarations individuelles à la Propaganda-Staffel Paris Gruppe Presse Zensur : *Le Matin - La Semaine*, septembre-octobre 1940.

[48]
___ AN, Z/6/731, dossier 5467 Fulgur. Pièces 183-188 : déposition de Robert Palat devant Eugène Weill, juge d'instruction près la Cour de justice du département de la Seine, 21 février 1946.

[49]
___ *Le Matin*, n° 20865, p.1.

[50]
___ *Ibid.* « La viande n'est pas indispensable, sachez composer de nourrissants menus végétariens » ; « L'Amérique n'envoie plus de vivres à la France » ; « Le goûter dans les écoles] distribué par le [Secours national d'entraide d'hiver du Maréchal » ; « UN très grave incendie s'est déclaré au centre de stockage de ravitaillement général ».

[51]
___ Il en va de même des dessinateurs de presse, poursuivis à la Libération pour leurs activités d'affichistes sans être pour autant inquiétés pour les dessins ou bandes dessinées qu'ils publient dans la presse d'information générale ou illustrée à destination de la jeunesse. Voir Xavier Aumage, *Traits résistants : la Résistance dans la bande dessinée de 1944 à nos jours* [exposition MRN-CHRD, mars-septembre 2011], Lyon, Libel, 2014.

[52]
___ AN, Z/6/587 dossier 4991 : *Le Matin*.

[53]
___ MRN/DD-UJRE, *Le Matin* (tirages argentiques), mai 1941.

[54]
___ Commission de la carte d'identité des journalistes de presse (CCIJP)/dossiers 1433 et 1448.